
Quatrième rencontre du comité de vigilance 2025

PROCÈS-VERBAL

LE 27 NOVEMBRE 2025

Participants

Mireille Asselin, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier
Yannick Frenière, conseiller municipal, Saint-Thomas
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray
Céline Robillard, conseillère municipale, Lanoraie
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord
Andrea Florencio, directrice technique, Dépôt Rive-Nord

Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Absente

Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville

Procès-verbal

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Corriveau ouvre la réunion. Il accueille les deux nouveaux conseillers municipaux, Mme Robillard et M. Frenière. Il demande un tour de table de présentation à l'intention des nouveaux membres. L'ordre du jour est donc par ce fait modifié.

Mme Robillard et M. Frenière sont enseignants. Ils ont tous les deux un intérêt pour l'environnement. C'est pour cette raison qu'ils ont exprimé le désir de devenir délégué de leur municipalité respective au comité de vigilance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des nouveaux membres : tour de table de présentation
4. Mot du président
5. Commentaires et adoption du compte rendu de la réunion de septembre 2025
6. Suivi au tableau des recommandations et des actions
7. Dossiers du jour : brève présentation de DRN, de ses infrastructures de gestion et de ses activités
8. Suivi de projets
9. Questions et varia

10. Proposition de dates des rencontres de 2026
11. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Perreault et appuyée par Mme Asselin.

3. Accueil des nouveaux membres

L'accueil a été fait au point 1.

4. Mot du président

Le président présente les principaux fondements du comité de vigilance. Ceux-ci sont inscrits dans le décret qui a autorisé le lieu d'enfouissement technique en 2005. Tous les comités liés à des lieux d'enfouissement doivent respecter des critères de composition similaires. Dans le cas du LET de DRN, la composition est la suivante :

- 1 représentant de la municipalité de Saint-Thomas
- 1 représentant de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
- 1 représentant de la ville de Berthierville
- 1 représentant de la municipalité de Lanoraie
- 1 représentant de la MRC de Joliette
- 1 représentant de la MRC de D'Au-tray
- 4 citoyens, représentants de chacune des municipalités
- 1 représentant d'un organisme voué à la protection de l'environnement
- 1 représentant d'un organisme susceptible d'être affecté par le LET
- 1 représentant de DRN.

Le comité doit siéger même si des membres sont absents.

Le rôle du comité est « faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu d'enfouissement sur le voisinage et l'environnement. »

L'ordre du jour et les comptes rendus de rencontres sont transmis aux organismes municipaux faisant partie du comité et disponibles pour consultation.

Pour faire part des activités et sujets traités au cours de l'année, le comité produit annuellement une infolettre distribuée à chaque résidence des municipalités faisant partie du comité.

La présentation a donné lieu à quelques questions de la part des membres. Les réponses sont celles exprimées par le représentant de l'entreprise.

- Le comité ne devrait-il pas siéger dans la municipalité de Saint-Thomas. Pourquoi n'est-ce pas le cas ?
Il a été convenu au sein du comité que celui-ci siège à Berthierville, comme il le fait depuis de nombreuses années, essentiellement pour des raisons d'accessibilité.
- Serait-il possible d'envoyer simultanément les signalements à l'entreprise et au Ministère ?
Malheureusement, c'est impossible. L'entreprise et le Ministère sont deux entités indépendantes qui fonctionnent très différemment. Quand l'entreprise reçoit un signalement, elle agit immédiatement pour analyser la situation et identifier la cause potentielle : nature de la nuisance, activités sur le site, température, direction des vents, etc. Pour ce qui est du Ministère, les signalements sont maintenant traités dans un bureau centralisé et celui-ci met souvent plusieurs jours, voire des semaines à informer

l'entreprise. Il devient donc difficile d'associer la nuisance à la cause.

- Y a-t-il des appareils de mesure d'odeurs sur le site ?

Non. Au cours des premières années d'opération du LET, il y avait des stations de mesure de la qualité de l'air ambiant. Au terme de cette période et à la lumière des résultats obtenus, il a été convenu avec le Ministère de cesser ce suivi.

- Les émissions du LET peuvent contenir des produits dangereux. Faites-vous des mesures de ces polluants ?

Il est reconnu qu'un lieu d'enfouissement exploité en conformité des normes en vigueur ne constitue pas de risque pour les travailleurs qui y œuvrent ou par la population environnante.

Des études ont été menées tant au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les conclusions sont formelles. La qualité de l'air sur les lieux d'enfouissement ne cause aucun risque significatif à la santé.

Le tableau des 112 actions proposées par le comité depuis sa création sera envoyé à tous les membres.

5. Commentaires et adoption du compte rendu de la rencontre de septembre

L'adoption du compte rendu de septembre est proposée par Mme Brissette et appuyée par M. Darveau.

6. Suivi au tableau des recommandations et des actions

- Aucune recommandation ou action n'est en attente de réalisation ou ajoutée.
- La direction régionale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a reçu 10 signalements d'odeurs depuis septembre. WSP, l'entreprise qui gère le comité des odeurs a reçu un signalement d'odeur durant cette même période.

L'entreprise invite les personnes intéressées à participer au comité des odeurs à communiquer avec DRN.

7. Dossiers du jour : brève présentation de DRN, de ses infrastructures de gestions et de ses activités

7.1 Portrait de DRN

Dépôt Rive-Nord (DRN) est une propriété d'EBI Opération (EBI), une entreprise familiale de Lanaudière. EBI emploie près de 900 personnes au Québec. Elle est l'une des seules entreprises à propriété 100 % québécoise dans ce secteur d'activités. DRN est une entreprise spécialisée en gestion des matières résiduelles depuis plus de 45 ans et emploie environ 95 employés. Toutes les infrastructures sont autorisées par le ministère de l'Environnement et font l'objet d'un suivi environnemental rigoureux.

7.2 Infrastructures

Le site comprend neuf infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles :

- Poste de pesée à l'entrée du site
- Écocentre
- Lieu d'enfouissement technique (LET)
- Centre de compostage
- Station de valorisation des biogaz
- Station de traitement des eaux usées
- Station de traitement des boues de fosses septiques

- Centre d'entretien de la machinerie lourde.

7.3 Comité de vigilance

La composition et la mission du comité de vigilance ont déjà été présentées par le président (voir ci-dessus).

On peut y ajouter que le président et le secrétaire sont désignés par le comité. Toutefois, le secrétaire peut être un non-membre. Le comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

Depuis sa création, le comité a fait un suivi de différents dossiers :

- Qualité de l'eau;
- Contrôle des odeurs;
- Gestion des émissions de biogaz;
- Évolution du fonds de postfermeture;
- Différentes opérations sur le site.

Il a aussi fait 8 recommandations et 112 propositions d'actions à DRN.

7.4 Gestion environnementale du LET

La gestion environnementale du LET comprend les éléments suivants :

- Démontrer le respect des exigences légales et réglementaires établies par le Ministère
- Assurer un suivi de la qualité des eaux et transmettre les informations au Ministère
- Assurer un suivi de la qualité de l'air (émissions atmosphériques) et transmettre les informations au Ministère
- Analyser et étudier tous les résultats du suivi environnemental afin d'agir de façon préventive pour la protection de l'environnement
- Constituer des garanties financières postfermeture requises par le Ministère
- Assurer une communication efficace avec la communauté.

7.5 Suivi environnemental des eaux

Les principaux éléments du suivi environnemental des eaux sont les suivants :

- Le suivi se fait à raison de 2 et 3 fois par année dans 102 puits d'observation. Les puits sont situés à différentes profondeurs pour s'assurer de la qualité des eaux souterraines.
- Un suivi de 29 puits de particuliers est aussi réalisé une fois par année à raison de 11 puits par année
- Le Syndicat UPA Kildare-Lanaudière Réalisation réalise un programme de suivi des eaux deux fois par année dans 9 points d'observation.
- Les eaux de lixiviation traitées sont analysées avant leur rejet dans la rivière.
- Au total, il s'agit de 128 échantillons.
- Un total de 62 paramètres sont analysés.

7.6 Suivi des émissions de biogaz

Le système de captage des biogaz est suivi en continu sur l'ensemble du site pour s'assurer qu'il n'y a pas de migration latérale ou verticale :

- Environ 300 puits de captage des biogaz sont vérifiés périodiquement pour s'assurer de leur fonctionnement efficace et de leur ajustement si nécessaire.
- Trois fois par année, on procède à la mesure du méthane à la surface des cellules, résultant en environ 10 000 points de mesure par campagne.

7.7 Gestion financière postfermeture

Le gouvernement exige que l'entreprise garantisse les sommes nécessaires pour assurer la gestion environnementale du site après sa fermeture (environ 30 ans) en 2032. À cet effet, DRN dépose chaque année des sommes dans une fiducie sans droit de regard gérée par Desjardins. Seul le Ministère peut autoriser le retrait de sommes dans ce fonds. Le fonds est constitué de sommes versées par DRN et par les revenus de placement du fonds.

DRN verse environ 1 400 000 \$ par année. À ce jour, le fonds contient 21 100 000\$. À la fermeture du site, le fonds doit atteindre 30 700 000\$. La progression du fonds est vérifiée tous les cinq ans par un professionnel indépendant et les sommes à verser par DRN sont ajustées, le cas échéant.

7.8 Communication avec la communauté

Plusieurs éléments ont été mis en place pour assurer une communication avec la communauté :

- Signalement directement auprès de DRN qui fait un suivi immédiat de la situation auprès de la personne qui a fait le signalement;
- Signalement auprès du Ministère;
- Création d'un comité de suivi des odeurs qui a établi un protocole électronique et téléphonique de signalements.
- À la suite de la demande du comité de vigilance, une infolettre est envoyée chaque année à tous les résidents des quatre municipalités faisant partie du comité depuis 17 ans. Cette infolettre fait le bilan des activités de l'année sur le plan environnemental.
- DRN organise des visites de site à qui en fait la demande.

7.9 Amélioration récente

- Une torchère mobile a été installée en 2023 pour brûler les biogaz dans la zone active d'enfouissement. Cette installation a permis de réduire de façon significative les nuisances liées aux odeurs.

7.10 Bilan de la gestion environnementale

- L'exploitation du LET n'induit aucun impact significatif sur :
 - La qualité des eaux souterraines du secteur.
 - La qualité des eaux de surface du secteur.
 - Le potentiel d'approvisionnement en eau souterraine des citoyens et des agriculteurs du secteur.
 - La qualité de l'air : efficacité de captage de biogaz supérieur à 98 %.
- DRN a amélioré le contrôle des odeurs au cours des années.
- Son système de traitement des eaux est performant, notamment avec les bioréacteurs et le système de traitement par ultraviolet.

Questions

Des questions ont été posées au cours de la présentation.

- Des paramètres ont-ils été ajoutés par le Ministère au cours des années ? La mesure des PFAS pourra-t-elle être ajoutée ?

Oui, le Ministère a demandé l'ajout de certains paramètres au cours des ans.

Oui, le Ministère envisage d'exiger la mesure des PFAS. DRN est prête à se conformer à cette demande.

- Pourquoi l'organisme qui s'occupe des bassins versants sur le territoire, Zone Bayonne, n'a pas été invitée à devenir membre du comité ?

Au moment de la création du comité, Zone Bayonne n'avait pas manifesté son intérêt. DRN a récemment rencontré l'organisme dans le cadre de la première consultation de son projet d'agrandissement. DRN est ouvert à accueillir l'organisme au sein du comité.

Mme Asselin, appuyée par Mme Perreault en fait une demande. DRN procédera à cette invitation, qui constituera l'action 113 du tableau des demandes.

8. Suivi des projets

8.1 Réduction des activités

Les activités de gestion des matières résiduelles ralentissent graduellement avec l'arrivée de la période hivernale. DRN procède actuellement au désensachage des feuilles mortes collectées au cours de l'automne. L'excavation de la dernière sous-cellule d'enfouissement est terminée.

8.2 Projet d'agrandissement

- L'étude d'impact environnemental pour le projet d'agrandissement a débuté et sera terminée en 2027. Celle-ci comprend de nombreuses études sectorielles. DRN pourra les présenter sommairement au comité, s'il y a lieu.
- La MRC de Joliette conteste la décision de la CPTAQ auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ). Ce processus se prolongera sur plusieurs mois.

9. Questions et varia

9.1 Déchets en provenance des États-Unis

Une question a été posée sur la possibilité que des déchets en provenance des États-Unis soient enfouis chez DRN. Aucun déchet en provenance des États-Unis ou d'une autre province n'est enfoui dans le LET de DRN. C'est une pratique interdite par la réglementation. Cependant, des camions immatriculés aux États-Unis accèdent occasionnellement aux usines sur le site pour livrer des équipements ou des pièces requises pour l'exploitation de la station de valorisation des biogaz ou la station de traitement des eaux.

9.2 Composition des déchets enfouis au LET

La composition des déchets enfouis dans le LET a déjà été présentée au comité. Nous reproduisons ci-dessous les données présentées en mars 2024.

Catégories de matières résiduelles

On peut diviser les matières résiduelles enfouies au site de St-Thomas en 8 catégories :

- Résidus résidentiels : 31 %
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition : 9 %
- Résidus de sources industrielles, commerciales et institutionnelles : 42 %
- Résidus de centre de tri : 5 %
- Résidus d'écocentre : 1 %
- Résidus de compostage : 1 %
- Résidus miniers : 8 %
- Sols contaminés : 3 %

9.3 Informations demandées à DRN

Les informations indiquées ci-après ont été demandées. DRN a indiqué que les informations seront transmises dans le plus brefs délais.

- Liste des laboratoires qui réalisent les analyses;
- Résultats des analyses, incluant ceux de la rivière la Chaloupe;
- Déclaration du fiduciaire (fiducie postfermeture).

10. Prochaine rencontre

La date des rencontres de 2026 à mettre à l'agenda :

- 26 mars
- 18 juin
- 17 septembre
- 19 novembre.

11. Fin de la rencontre

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire